DÉPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS



MAIRIE de FRUGES

ARRONDISSEMENT de MONTREUIL-SUR-MER

BP 35 - 62310 - © 03 21 04 40 76 - Fax 03 21 47 30 07 ___ www.ville-fruges.fr

ARRETE D'INTERDICTION D'UTILISATION du Stade des charbonniers

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi du 2 mars 1982 aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la Loi du 7 janvier 1993 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu les travaux de décompactage en cours et pour les mener à bon terme, il est interdit de pratiquer le foot sur le Stade des charbonniers, du 4 novembre au 5 novembre 2017 inclus.

ARRETE:

Article 1er:

Le Stade des charbonniers sera interdit à toute pratique sportive du samedi 04 novembre au dimanche 05 novembre 2017 inclus.

Article 2:

Le Président de l'Association Sportive Frugeoise et Responsables Régionaux de la Fédération de Football sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fruges, le 03 novembre 2017

2 Jean-Marije LUBRET

e Maire